



CHAPITRE 145

CHAPTER 145

Loi changeant le nom de François Feldheim en celui de François Feldheim Feltin

An Act to change the name of François Feldheim to that of François Feldheim Feltin

[Sanctionnée le 27 mars 1963]

[Assented to 27th March 1963]

Préambule.

ATTENDU que François Feldheim, marchand, domicilié à Montréal où il réside à 3440 Côte des Neiges, a, par sa pétition, représenté:

Qu'il est né dans la ville de Oradea, en Roumanie, le 20 mars 1915;

Qu'il est le fils légitime de Samuel Feldheim et d'Hélène Klein, tous deux natifs de Roumanie;

Que ses parents sont morts en Roumanie durant la guerre;

Qu'il laissait la Roumanie en 1940 et s'établissait en France où il devenait citoyen français;

Que le 20 mai 1940, il épousait à Paris, Johanna Epsztein, sous le nom de François Feldheim;

Que deux enfants sont issus de ce mariage, soit Marie-Christine, née le 2 avril 1944, dont le certificat de naissance indique qu'elle est la fille de François Feldheim et de sa femme Johanna Epsztein, et Georges-Michel, né le 16 juin 1946, dont le certificat de naissance indique qu'il est le fils de François Feldheim et de sa femme Johanna Epsztein;

Que lui et sa famille ont émigré de France au Canada le 8 mai 1950;

Qu'il est devenu citoyen canadien le 22 mai 1956;

Que depuis son arrivée en Amérique, il a demeuré continuellement à Montréal;

WHEREAS François Feldheim, merchant, domiciled in Montreal and there residing at 3440 Côte des Neiges, has, by his petition, represented:

That he was born in the town of Oradea, Rumania, on the 20th of March 1915;

That he is the legitimate son of Samuel Feldheim and Hélène Klein, both Rumanian by birth;

That his parents died in Rumania during the war;

That he left Rumania in 1940 and went to France where he became a French citizen;

That he was married to Johanna Epsztein in Paris on the 20th of May 1940, under the name of François Feldheim;

That there are two children issue of such marriage, namely Marie Christine, born on the 2nd of April 1944, whose birth certificate states that she is the daughter of François Feldheim and his wife Johanna Epsztein, and Georges Michel, born on the 16th of June 1946, whose birth certificate states that he is the son of François Feldheim and his wife Johanna Epsztein;

That he and his family emigrated from France to Canada on the 8th of May 1950;

That he became a Canadian citizen on the 22nd of May 1956;

That ever since his arrival in America he has resided in Montreal;

Que pendant les dernières 25 années, il a toujours été connu et désigné sous le nom de François Feltin;

Qu'en 1953, il est devenu actionnaire et secrétaire-trésorier de Canadian Industrial Sanitation, sous le nom de François Feltin et, dans le cours de ses affaires, a été partie à plusieurs contrats dans lesquels il est désigné sous le nom de François Feltin;

Que sous le même nom de François Feltin, il est devenu actionnaire et vice-président de Mountain Lake Development Co. Inc. et détient des immeubles sous ce nom;

Que ses deux enfants ont été inscrits à l'école primaire, à Montréal, sous le nom de Feltin;

Que sa fille est entrée à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal après avoir terminé avec succès son cours secondaire et s'est inscrite sous le nom de Marie-Christine Feltin;

Que son fils Georges-Michel et sa fille Marie-Christine ont toujours été connus sous les noms de Georges-Michel Feltin et Marie-Christine Feltin;

Que cette pluralité de noms cause des difficultés sans cesse renouvelées à sa famille et à lui-même;

Qu'il désire que son épouse, ses enfants et lui-même soient désormais désignés et connus sous le nom de Feltin;

Attendu qu'il a demandé l'adoption d'une loi aux fins ci-dessus et qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. François Feldheim sera désormais désigné et connu sous les prénoms de François Feldheim et sous le nom de Feltin, et sous ce nom et prénoms, il pourra à l'avenir réclamer et posséder tous les avantages, bénéfices, droits et titres auxquels il aurait eu droit sans ce changement de nom et en profiter; de plus tous les contrats, conventions, accords, actes, contrats d'assurances auxquels il a été partie ou dans lesquels il a été désigné sous le nom de François Feldheim, lui profiteront et l'obligeront sous le nom de François Feldheim Feltin.

That for the last 25 years he has always been known and called by the name of François Feltin;

That, under the name of François Feltin, he became in 1953 a shareholder and the secretary-treasurer of Canadian Industrial Sanitation, and in the course of his affairs has been a party to several contracts in which he is designated by the name of François Feltin;

That, under the same name of François Feltin, he became a shareholder and vice-president of Mountain Lake Development Co. Inc. and holds immoveable property under such name;

That his two children were registered in the elementary school in Montreal, under the name of Feltin;

That his daughter entered the Faculty of Science of the University of Montreal, after graduating from the secondary course, and was registered under the name of Marie Christine Feltin;

That his son Georges Michel and his daughter Marie Christine have always been known as Georges Michel Feltin and Marie Christine Feltin;

That this multiplicity of names is a source of endless difficulty to him and his family;

That he wishes that he, his wife and his children be henceforth designated and known by the name of Feltin;

Whereas he has prayed for the passing of an act for the aforesaid purposes and it is expedient to grant his prayer;

Therefore, Her Majesty, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. François Feldheim shall hereafter be designated and known by the given names of François Feldheim and the surname of Feltin and by such surname and given names may hereafter claim, possess and enjoy all the advantages, benefits, rights and titles to which he would have been entitled without such change of name, and all contracts, covenants, agreements, deeds and insurance policies entered into by him or in which he is designated by the name of François Feldheim shall avail and be binding on him under name of François Feldheim Feltin.

Nom
changé.

Name
changed.

2. Le nom de Feltin et tous les droits et privilèges en général, de toute nature et de toute espèce que la présente loi peut lui conférer, bénéficieront aussi à son épouse et à ses enfants.

Obligations. Toutes les obligations contractées par eux seront exigibles d'eux sous leur nouveau nom. La présente loi ne doit interrompre aucune instance ni aucun procès pendant devant une cour de cette province et auxquels ils pourraient être partie; il y sera procédé à jugement et à exécution comme si la présente loi n'avait pas été adoptée.

Entrée en vigueur. **3.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

2. The name of Feltin and all rights and privileges generally, of whatsoever nature and kind, which may be conferred by this act on him shall apply also to his wife and children.

Obligations. All obligations contracted by them shall be exigible against them under their new name. This act shall not interrupt any suit or proceeding pending before any court of this province and to which they may be parties, and the same shall be continued to judgment and execution as if this act had not been passed.

3. This act shall come into force on the day of its sanction. **Coming into force.**